Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260616-2026_044-DE

Plougoumelen
commune du golfe

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 22 - Votants : 23

Le mardi 16 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roh Mané.

Présents (22) : GUILLEMOT Stéphanie, BILLARD Maïka, RENAULT Emmanuel, LE RET Sabrina, PIQUEMAL Antoine, LE FORMAL Marie, MORIN Patrick, COUETTE Patrick, SOROKA Christine, COURAUD Florence, CORNICHET Karine, AUBERT Jean Baptiste, MERLET Antoine, VAN HAM Christelle, MAHEO Jean Philippe, LEFRANC Julien, JUSTUM Nolwenn, SCULO Anne, RETAILLEAU Annie, ENGLER Cyrille, MOCQUET Julien, MICHELEAU Flavie.

Pouvoir (1) :
BERTAPELLE Carole a donné pouvoir à GUILLEMOT Stéphanie
Absent :
Secrétaire de séance : CORNICHET Karine
Quorum : Atteint

RESSOURCES HUMAINES

2026-044 - PLAN DE FORMATION 2026

Cadre général :

Le recensement des besoins en formation des agents est réalisé chaque année en amont lors de l'entretien annuel d'évaluation professionnelle qui se déroule en fin d'année N-1.
À cette occasion, les agents expriment leurs souhaits en s'appuyant sur le catalogue délivré en fin d'année par le CNFPT ou font remonter de manière générale les thématiques professionnelles qu'ils souhaitent aborder.

Afin de maintenir l'agilité des services, ce dispositif reste souple : un réajustement ou une nouvelle demande de formation peuvent tout à fait être opérés en cours d'année selon les nécessités de service ou l'évolution des parcours des agents.

Le plan de formation 2026 formalise ainsi la montée en compétences des agents et répond prioritairement aux obligations réglementaires de sécurité qui incombent à la collectivité.
Pour cette année, l'accent est mis sur le recyclage et l'obtention des qualifications indispensables à la protection des agents et des usagers, notamment les habilitations électriques, les formations de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) et la manipulation des extincteurs.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, un budget prévisionnel de **6 000 euros** est inscrit au Budget Primitif 2026. Ce montant permettra de couvrir les frais pédagogiques hors catalogue CNFPT ainsi que les éventuels frais de déplacement des agents.

Annexe 2 : Plan de formation

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260616-2026_044-DE

Après avis favorable de la commission finances, ressources humaines, administration générale du 4 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- De valider le plan de formation 2026 comme exposée ci-dessus,

- De donner pouvoir à Mme La Maire ou à son/sa représentant·e pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

POUR : 18
CONTRE : 5 (A. RETAILLEAU, J. MOCQUET, F. MICHELEAU, C. ENGLER, A. SCULO)
ABSTENTION : 0

Le Secrétaire
Mme Karine CORNICHET

MAIRIE DE PLOUGOUMELEN
56 (Morbihan)

La Maire
Mme Stéphanie GUILLEMOT